

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 99.076

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 22 juillet à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

16 JUILLET 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

16 JUILLET 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, CARRIE et GAVEN, Mme GEOFFROY, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LE GUEUT représenté par M. MOST, Maire  
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON, MME PELTIER et M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : RETENUE D'EAU DE LA TREZENCE

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le projet de retenue d'eau de la TREZENNE trouve sa justification dans la résolution de 4 problèmes urgents :

- le manque d'apport en eau douce et en nutriments essentiels à la survie de l'économie conchylicole en été et au début de l'automne
- le maintien en eau douce des rivières (la BOUTONNE notamment) en été
- la maîtrise d'une irrigation indispensable à l'économie agricole
- le développement de l'économie touristique du Nord Saintonge

Ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général, a fait l'objet d'une très large concertation depuis de nombreuses années et d'études très complètes qui ont permis d'évaluer tous ses impacts.

Le volume d'eau retenu est de 27 millions de mètres cubes, récupéré pendant l'hiver et réinjecté dans les rivières du 1er Juin au 30 Septembre.

Le coût du projet est de 440 Millions de Francs. Le financement est assuré à concurrence de 50 % par l'Agence de l'Eau ; les 50 % restant sont répartis entre le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Considérant l'importance de l'enjeu que représente ce projet pour le maintien des activités ostréicoles, agricoles et touristiques du département de Charente Maritime,

Considérant que l'activité touristique du littoral charentais et en particulier de ROYAN ne peut que s'appuyer sur un développement harmonieux des autres activités que sont l'ostréiculture et l'agriculture du département,

DECIDE :

- d'apporter son soutien total au projet de création de la retenue d'eau de la TREZENNE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Pour extrait conforme,  
**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 26 juillet 1999**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général,**

A. LARRAIN